



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud Artois

COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2022-06



Contrôle d'accès en déchèterie :

Comme je vous l'avais signalé dans un bulletin précédent, il faudra bientôt un badge pour accéder aux déchèteries. Pour des raisons de contraintes budgétaires mais aussi afin de réduire



le temps entre les inscriptions et l'obligation de présenter un badge, il a été décidé, en accord avec les présidents des trois intercommunalités, de **reporter cette phase d'inscription au 2 janvier 2023 avec une obligation de présenter le badge en septembre 2023.**

IL n'y a donc aucun changement avant 2023



Travaux de réfection du Petit Chemin de Souastre

Pour mener à bien les travaux de ce chemin, très abîmé, qui commence en haut de l'église, après la maison de Mr Maurice Roger, l'entreprise SNPC qui va réaliser les travaux a besoin de



barrer la route complètement du 8 au 31 août.

Elle fera aussi la chaussée, chemin de Coigneux devant l'ancienne carrière et réparera le potelet de la rue Haute qui n'en finit pas d'être accroché par le camion (ici, c'est l'entreprise qui l'a accroché qui paie la réparation)



Concours photos organisé par la Communauté de Communes du Sud-Artois

Sur le thème : **le Paysage, révélateur de biodiversité en Sud Artois**

Il se déroule du 1^{er} juillet au 31 octobre 2022. Une remise de prix aura lieu courant novembre 2022.

Vous trouverez le règlement et l'inscription via mail : concours.photo@caue62.org

Tous à vos appareils.



La CCSA présente Sport Tour 2022

Gratuit et ouvert à tous de 10h à 16h

Nombreux sports pour tous les âges

Vous trouverez l'affiche en pièce jointe avec les dates pour vous y rendre



Règles d'utilisation des drones aériens avec le plan Vigipirate toujours d'actualité, la Préfecture communiqué :

Un drone aérien c'est un aéronef sans personne à bord
Attention si vous utilisez un drone. Son utilisation est soumise à
des règles

Exemple : voler au-dessus de l'espace public en agglomération sans autorisation préalable à
la préfecture.

Enregistrer le drone si le poids est supérieur à 800 grammes

D'autres recommandations encore avec la réglementation en vigueur que vous trouverez
sur le site [https://www.ecologie.gouv.fr/exploitation-drones-en-categorie-ouverte#scroll-
nav](https://www.ecologie.gouv.fr/exploitation-drones-en-categorie-ouverte#scroll-nav)



Frelons asiatiques, guêpes, abeilles :

Ces insectes sont toujours là, vous pouvez faire des pièges pour les attraper.
Vous trouverez comment faire sur le site internet de la commune.

Les pompiers ne se déplacent pas. Pour les détruire, il faut faire appel à des
sociétés spécialisées, à vos frais. Nous avons neutralisé celui qui était installé
sur la cuve du château d'eau.

Dans le cas d'abeilles, il faut avoir recours à un apiculteur.



La sécheresse s'intensifie et presque tout le département n'est plus en vigilance mais en alerte sécheresse

La Préfecture du Pas-de-Calais n'a pas encore pris de mesures de
restriction d'eau dans notre secteur. Néanmoins, afin que cela
n'arrive pas, il est recommandé de limiter les usages de l'eau, faire
attention à notre consommation, ne pas gaspiller l'eau qui est précieuse, et qui va devenir,
si on ne fait pas attention, une denrée rare. Faisons attention, c'est l'affaire de tous.



Tailler sa haie : La haie est composée d'arbustes dont la croissance
s'active 2 fois dans l'année, au **tout début du printemps** et à la **fin
de l'été/ automne**. La LPO recommande de ne pas tailler les haies
du 15 mars à la fin du mois de juillet afin d'attendre l'envol des
derniers oisillons. La loi interdit la taille des haies du 15 mars au
31 juillet. Si vous êtes en bordure de chemin ou d'une ruelle, assurez-

vous que vos arbustes ne débordent pas

Date à retenir :

3,4 et 5 septembre : ducasse

Le maire, Georgette Mikolajczak
62111 Sailly-au-Bois
Tel : 03 21 24 81 38

mairie-saillyaubois62@orange.fr
site internet :saillyaubois.fr

IPNS